

**Conseil d'administration
Séance du 09 décembre 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 90/2024	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION Création de formation
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 22 novembre 2024

Le Conseil d'Administration approuve la création du Certificat « Numérique en Santé » (UFR Médecine).

Document annexé.

A Saint Etienne le 10 décembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0

Type de formation ou de diplôme (cf [Annexe 1](#))

Certificat

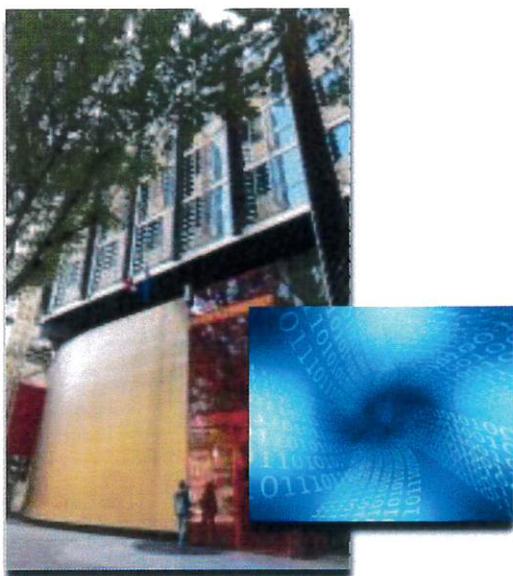
Mention :
Numérique en Santé

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Statut de la demande

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
22/11/2024

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
LE HELLO	CLAIRE	claire.lehello@univ-st-etienne.fr
REGRAGUI	KENZA	kenza.regragui@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

CHU, Thuasne

UJM (Faculté de médecine, droit, IAE, télécom, Sciences et techniques)

◆ Eléments de contexte

La transformation numérique est un enjeu crucial pour l'ensemble des professionnels de santé. Face à l'émergence de nouvelles technologies et à la digitalisation croissante des pratiques de soins, la maîtrise de compétences spécifiques devient indispensable pour accompagner cette transition.

Le projet MANU (Médecine Augmentée par le NUMérique) s'inscrit dans ce contexte et vise à former et sensibiliser les professionnels de santé, qu'ils soient issus du secteur médical, paramédical ou médico-social, aux enjeux du numérique en santé.

Pour répondre à cette nécessité, une approche pluridisciplinaire a été mise en place. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que les représentants des formations, ont collaboré pour élaborer un référentiel socle de compétences en numérique en santé. Ce référentiel unique définit cinq compétences essentielles pour appréhender le numérique dans le domaine de la santé et constitue la référence en matière de formation initiale et continue pour tous les professionnels du secteur de la santé.

Le projet MANU, par le biais de la formation continue, prépare ainsi les professionnels en exercice à intégrer les technologies numériques dans leurs pratiques quotidiennes. En s'appuyant sur les cinq compétences clés du référentiel du numérique en santé, MANU ambitionne d'améliorer la qualité des soins, de renforcer la collaboration entre les acteurs de santé et de garantir la protection des données sensibles tout en garantissant une pratique sécurisée, éthique et centrée sur le patient.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

La formation numérique en santé est destinée à tous les professionnels de la santé, qu'ils soient issus du secteur médical, paramédical ou médico-social et leur permet d'acquérir les compétences et connaissances indispensables pour s'adapter aux évolutions technologiques du domaine.

◆ Objectifs pédagogiques

La formation a pour ambition de préparer les professionnels de santé à savoir utiliser au quotidien les outils du numérique en santé. En structurant l'enseignement autour de cinq compétences clés du Référentiel – Données de santé, Outils numériques en santé, Communication en santé numérique, Cybersécurité et Télésanté – la formation leur offre les compétences essentielles pour :

1. Utiliser de façon optimale les technologies numériques nécessaires à la prise en charge des patients, enrichissant ainsi leur pratique professionnelle.
2. Assurer une protection rigoureuse des données de santé et préserver la vie privée des patients grâce à des pratiques sécurisées et conformes.
3. Favoriser une meilleure collaboration entre les différents acteurs du système de santé, facilitant ainsi une intégration des soins plus harmonieuse et une prise en charge plus fluide.
4. Analyser et aborder les défis éthiques et juridiques associés aux technologies numériques, garantissant une pratique respectueuse et conforme aux exigences réglementaires.
5. Pratiquer la télésanté, le télésoin, la téléexpertise en respectant les normes et règles.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : Maximum : 50	
Public cible Cf Annexe 2	<input type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : Choisir dans le menu déroulant Tout professionnel de santé dans le cadre d'une formation continue : médical, paramédical et médico-social.	
Modalités de candidature	Conventions Inter-établissements Autre : Candidatures soumises à l'approbation de l'équipe MANU.	
Durée de la formation	Formation courte (moins d'un semestre)	
Modalités pédagogiques	Hybride	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Contrôle continu avec examens de fin de formation	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	non	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	oui

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

La formation numérique en santé sera proposée en deux niveaux :

- Niveau 1 : initiation au numérique en santé
- Niveau 2 : approfondissement au numérique en santé

Le niveau sera évalué avant la formation par un QCM.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Numérique en santé	Obligatoire	25				
Niveau 1 : initiation au numérique en santé						
Totaux		25			0	0

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Numérique en santé	Obligatoire	25				
Niveau 2 : approfondissement au numérique en santé						
Totaux		25			0	0

Durée Totale : 11 heures de formation en FOAD via MOODLE (Formation Ouverte et À Distance) + 2 jours en présentiel à la Faculté de médecine (14 heures).

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>La validation de la formation est conditionnée par les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Assiduité : les participants doivent assister à l'ensemble des modules, tant en distanciel qu'en présentiel (présences justifiées par des attestations de présence)2. Évaluation des compétences :<ul style="list-style-type: none">○ les apprenants doivent répondre à 75% des questions proposées lors de la formation à distance (QCM)○ Réalisation réussie de serious game, démontrant la maîtrise des concepts clés en santé numérique.○ Les participants doivent obtenir un score minimum de 70% de réponses correctes aux questions de l'évaluation finale. (QCM)3. Enquête de satisfaction :<ul style="list-style-type: none">○ à la fin de la formation, les apprenants seront invités à compléter une enquête de satisfaction pour évaluer leur expérience et les aspects de la formation.
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Claire LE HELLO - PUPH	
Béatrice ESPESSON-VERGEAT - PR	
Paul FRAPPE - PUPH	
Fabrice MUHLENBACH -	
Mouna MOUNCIF MOUNGACHE	
Frédéric ROCHE - PUPH	
Marie Hélène LAFAGE PROUST- PUPH	
Boris CHAPOTON	
Cédric BOUSQUET - PH	
Fabien SCHNEIDER - MCUPH	
Théophile TIFFET - PH	
Isabelle MARTIN - PH	
Christophe MARIAT - PUPH	
Edouard OLLIER - PUPH	

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Kenza REGRAGUI	
Rémi DARNAY CHU	
Meriem SALHI CHU	
Anne Cécile BLANDIN	
Anne Noelle HEIZMANN	
Fabrice BOURRIGAUD	
François FAISAN	
Julien TAVERNIER	
Nina Falzone	
Frédérique BERTHOLON	
Mickael HUBERT	

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
2298.55€	1500,00€	

Visa du contrôleur de gestion du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4

Programme de formation

Les sessions de formation à distance se déroulent sur la plateforme dédiée, Moodle, qui permet un accompagnement pédagogique.

Les enseignements seront constitués de ressources numériques variées mises à disposition sur la plateforme Moodle, que l'apprenant pourra consulter à son rythme, en accord avec une progression établie. Les conditions de réalisation de l'enseignement à distance seront fournies avant le démarrage de la formation. Une connexion Internet efficiente est nécessaire.

Cette formation est organisée autour de cinq domaines clés définis par le référentiel Numérique en santé, chacun exploré à travers deux niveaux progressifs :

- Niveau 1 : initiation au numérique en santé
- Niveau 2 : approfondissement au numérique en santé

Chaque niveau sera constitué des 5 compétences socles.

- **Données de santé**
- **Outils numériques en santé**
- **Communication en Santé Numérique**
- **Cybersécurité**
- **Télesanté**

Programme de la formation :

Formation Continue 1

Niveau 1 - Initiation au numérique en santé

Données de santé

- Niveau 1 : fondamentaux des données de santé et son cadre réglementaire.

Outils numériques en santé

- Niveau 1 : introduction aux logiciels et outils numériques en santé.

Communication en Santé Numérique

- Niveau 1 : bases de la communication numérique et déontologie en santé.

Cybersécurité

Niveau 1 : introduction aux menaces du monde numérique et bonnes pratiques en cybersécurité en santé.

Télesanté

- Niveau 1 : principes et cadre légal de la télesanté.

Programme de la formation :

Formation Continue 2

Niveau 2 - Approfondissement au numérique en santé

Données de santé

- Niveau 2 : approfondissement des aspects réglementaires et techniques pour l'application et l'analyse des données dans la recherche et l'innovation.

Outils numériques en santé

- Niveau 2 : intégration avancée des objets connectés et applications numériques.

Communication en Santé Numérique

- Niveau 2 : optimisation de l'utilisation des plateformes de santé numérique et gestion de l'identité numérique.

Cybersécurité

- Niveau 2 : se prémunir et réagir face aux incidents et gestion des incidents de cybersécurité.

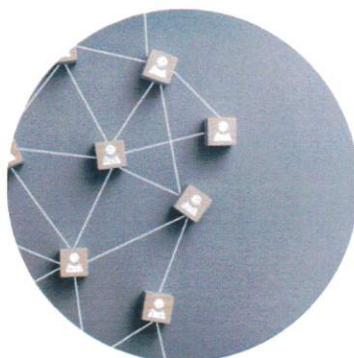
Télésanté

- Niveau 2 : maîtrise de la réglementation et mise en œuvre de projets de télésanté.

Formation continue



SANTÉ NUMÉRIQUE



Niveau 1 : initiation au numérique en santé



anr



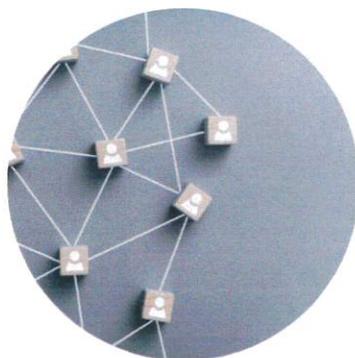
SEM

Ce projet a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-CMAS-0020

Formation continue



SANTÉ NUMÉRIQUE



**Niveau 2 – Approfondissement au
numérique en santé**



anr



chj
saint-étienne



SEM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Ce projet a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-CMAS-0020